



Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-neuf et le treize avril à quatorze heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de POGGIO D'OLETTA, régulièrement convoqué s'est réuni, en son lieu habituel, sous la Présidence de son Maire, Antoine VINCENTI.

Présents : LECCIA Jean-Marie, POTENTINI Yves, GRAZI François, PAOLI Roxane, CLEMENTI Antoine, DAVID Emmanuel, DE ZERBI Patrick, GHIRLANDA Eric, LECCIA Yves,

Absent: MATTEI Estelle,

Secrétaire de séance : GRAZI François.

8. Avenant N° 2 au marché de construction d'une nouvelle STEU

Délibération 018-2019

Le Maire expose à ses collègues que les travaux de construction de la nouvelle STEU par la société VIA CORSA suivent normalement leur cours mais nécessitent un léger ajustement budgétaire supplémentaire pour adapter le marché de travaux en fonction de la problématique rencontrée lors de la mise en eau de la nouvelle station.

En effet, à l'occasion des opérations préalables à la réception des travaux, lors de la mise en eau, des désordres liés à l'infiltration dans le sol ont été constatés. Ainsi, les lits d'infiltration ont été saturés trop rapidement contrairement aux conclusions du rapport d'infiltration du 7 juin 2016 joint au marché de travaux, cette saturation entraînant la diffusion d'une fraction des eaux traitées en périphérie du lit. Afin de supprimer ce désordre, il a donc été décidé de mettre en place une tranchée drainante en périphérie du lit, tranchée raccordée au poste de recirculation.

Le montant des travaux supplémentaires a été chiffré à 5 500 €/HT par l'entreprise VIA CORSA sous le contrôle de notre maître d'œuvre, le BET POZZO DI BORGO. Le montant de ces travaux représente 1,52 % de celui du marché initial attribué le 10/01/2018 à VIA CORSA.

En conséquence et sur la suggestion du Maître d'Œuvre, le maire propose à ses collègues de porter le marché conclu avec l'entreprise VIA CORSA de 361 300 €/HT à 366 800 €/HT par la mise en place d'un avenant N°2 au marché existant d'un montant de 5 500 €/HT.

Après discussion,

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des explications du Maire ainsi que du projet d'avenant proposé par notre maître d'œuvre, le BET POZZO DI BORGO,

VALIDE, compte tenu des travaux supplémentaires nécessaires, la conclusion de cet avenant (avenant N° 2) d'un montant de 5 500 €/HT au marché conclu avec l'entreprise VIA CORSA pour la construction d'une nouvelle STEU,

VALIDE le montant total du marché qui est porté, suite à l'avenant N°2, de 361 300 €/ HT à 366 800 €/HT,

PREND note que le financement du nouveau montant total de ce marché est parfaitement couvert par l'ensemble des financements déjà obtenus pour cette opération pour laquelle la base subventionnable s'élève à 426 862 €/HT,

DONNE en conséquence autorisation au Maire pour signer cet avenant N° 1.

Résultat du vote:

VOTANTS : 10 – ABSTENTIONS : 0 – EXPRIMES : 10 – POUR : 10 – CONTRE : 0

RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Maire



Les Conseillers Municipaux